

Paris, le 9. Avril 1840.

Ministère
de l'Intérieur.

5^e Division.

1^{er} Bureau.

Beaux-Arts.

École Française
à Rome.

no

Monsieur le Directeur, M. Legueme,
élève sculpteur de l'École Française à Rome,
à l'époque du siège de cette ville en 1849,
me écrit que son atelier a été envahi & pillé,
la statue qu'il exécutoit, comme aussi de
deuxième année, entièrement détruite, que
tout ce qu'il possédait en marbre, statuettes,
plâtre & terre cuite a disparu & qu'ainsi
il a perdu le fruit d'une année de travail
& une valeur de plus de 2000 Fr.

Il ajoute que, retenu à la villa
Medici, dès que les Français l'ont permis,
il a dû reconstruire la statue, mais
qu'il lui a été matériellement impossible
de la terminer pour l'époque fixée par
les Règlements.

En conséquence, il sollicite une
Judicature qui lui permette de faire face
aux dépenses que lui occasionnera l'achèvement

M. Alaux, Directeur de l'École Française à Rome.

à Paris, des travaux entrepris par lui à Rouen.

Avant de prendre une décision sur
la réclamation de M. Leguesne, je désire
avoir votre avis. Je vous prie en conséquence,
Monsieur le Directeur, de vouloir bien m'adresser
ou renseignements qui me mettraient à même
d'apprécier les faits allégués par ce Mécien-
Pensionnaire, particulièrement en ce qui
touche le chiffre de l'indemnité qu'il
sollicite.

Agré, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Intérieurs.

M. de ...